
Nombre de membres Séance du lundi 13 juin 2022

en exercice: 10 L'an deux mille vingt-deux et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée le 07 juin 2022, s'est réunie sous la présidence de Gérard DEGLETAGNE.

Présents : 10

Votants: 10 **Sont présents:** Gérard DEGLETAGNE, Pascal GROUWET, Françoise LE GALLIC, Henri FAURE, Zoé FAU, Caroline RIVIERE, Harrison JOLLY, Dorothée POIRIER, Jean Pierre MOLES, Marie Hélène FLAUJAC

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Pascal GROUWET

Adoption du dernier compte rendu à l'unanimité

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter des délibérations supplémentaires à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Objet: Marché toiture église - DE 2022 30

La Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réparer le toit de l'église du bourg afin de préserver les travaux de rénovation et les peintures.

Suite à la réfection intérieure de l'église, il a été constaté que quelques tuiles étaient cassées et/ou fêlées. De plus le côté des pentes est abîmé et doit être réparé.

Deux devis ont été demandés, à l'entreprise ISSALY et à l'entreprise LAIR

Un seul devis a été reçu :

EARL LAIR pour un montant de 6509.17€ HT soit 7160.09€ TTC

Après délibération, le devis de Mr Lair est retenu à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à passer le marché.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: autorisation de signature convention médiathèque numérique - DE 2022 31

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la convention entre la commune, l'association Lire et s'informer et la communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne portant sur le service de médiathèque numérique du Lot

Le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Convention salle culturelle - DE 2022 32

Le Maire présente la convention de mise à disposition et de gestion d'équipements sportifs ou culturels, proposée par la communauté de communes du pays de Lalbenque Limogne concernant la salle culturelle de Cénevières.

Les conseillers municipaux ont reçu par voie électronique le document afin d'en prendre connaissance.

La CCPLL supportera l'investissement et la commune de Cénevières le fonctionnement. Une visite annuelle sera programmée avec les deux parties. La commune est responsable de la salle culturelle et se doit de l'assurer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Transport scolaire - DE 2022 33

Monsieur le Maire fait le point sur le transport scolaire pour les élèves de Cénevières scolarisés dans les écoles primaires et maternelles.

Pour rappel Cénevières fait partie du RPI Lot Célé Pera e Aiga situé à Tour de Faure, un point de montée pour le transport scolaire existe sur le parking de la mairie.

Des enfants de Cénevières sont également scolarisés sur la commune de Limogne (écoles publiques et privées) et un point de montée existe au Mas de Bassoul.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser les enfants de Cénevières à être scolarisés sur la commune de Limogne-en-Quercy.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Contrat de maintenance chauffage salle culturelle - DE 2022 34

Le Maire informe le conseil municipal qu'il incombe à la commune les charges de fonctionnement de la salle culturelle et qu'il convient de prendre un contrat de maintenance pour le chauffage de la salle.

Un devis a été demandé à la société climater qui a posé le système de chauffage.
Le devis s'élève à 960€ HT/ an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et autorise le maire à signer le contrat de maintenance avec la société climater.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Contrat copieur - DE 2022 35

Pascal Grouwet informe le conseil que le contrat de location du copieur de la mairie arrive à échéance en septembre. Plusieurs devis ont été demandés afin d'essayer de faire baisser le coût de cet appareil.

Deux contrats ont été proposés :

Copinfor : 170€ HT / trimestre, 3.20€ HT pour 1000 copies N&B, 32€ HT pour 1000 copies couleur

Centre bureautique : 189€ HT/ trimestre, 2.90€ HT pour 1000 copies N&B, 29€ HT pour 1000 copies couleur

Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la société copinfor et autorise le Maire à signer le nouveau contrat.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Marché adoucisseur camping - DE 2022 36

Le Maire propose au conseil municipal d'équiper le camping d'un adoucisseur d'eau afin de préserver les installations neuves (robinetterie, douches ...)

Deux devis ont été demandés :

Culligan : 3 454.55€ HT seule l'eau chaude est adoucie

SARL Brugidou : 4 435€ HT l'eau chaude et l'eau froide sont adoucies

Le conseil municipal choisit à l'unanimité le devis de la SARL Brugidou et autorise le Maire à passer ce marché

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: choix du mode de publicité des actes locaux - DE 2022 37

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2131-1 dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022

Vu l'ordonnance l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservations des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1er juillet 2022

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Considérant que la commune compte moins de 3 500 habitants sur son territoire

Le Maire propose que la publicité des actes concernés ne soit pas modifiée, c'est à dire que les actes réglementaires continueront à être publiés sous forme papier à compter du 1er juillet 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: Installation interrupteurs marche forcée - DE 2022 38

Le Maire propose d'acquérir des interrupteurs de marche forcée pour l'éclairage public afin de pouvoir allumer les lampadaires si besoin, lors des manifestations par exemple, suite à l'extinction de l'éclairage public de 22h à 6h. Ces dispositifs proposés par la FDEL sont pris en charge à 35%

Le coût pour la commune est de 254.83€ (TVA non récupérable) x 3 unités soit 764.49€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à passer le marché

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet : Marché sanitaires camping 2eme tranche - DE 2022 39

Le maire propose au conseil municipal le devis de Mr Mercadier Fabrice pour la deuxième tranche des travaux des sanitaires du camping:

Pour un total de 19 098€ HT soit 22 917.60€ TTC comprenant
bloc douche sanitec 5 douches
bloc vaisselle sanitex 3 évier
bloc WC sanitex 5 WC

Le Conseil municipal à la majorité des présents approuve ce devis et autorise le Maire à passer ce marché.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 3
Refus : 0

Dossier AE101

Compte-rendu suite à la visite de Mme Christine GLAISE à la mairie le 31/5.
Dans le délai imparti, rédiger un rapport de réalisation ou de non réalisation des travaux avec l'avis d'un professionnel.

Si les travaux ne sont pas réalisés, la mairie doit les faire d'office sans mise en demeure.
Suite de la procédure : arrêté de peril ordinaire.

Réunion voirie

Travaux prévus sur le VIC 345 au mas de Bassoul.
Le Maire avait contacté M. ILBERT car les travaux prévus auraient dû être faits par la société qui a travaillé pour le SESEL en 2020, et non pas la CCPLL. Le montant des investissements voirie de la CCPLL est passé de 20000 € à 2900 € en 2022.

Projet WC public

Depuis que les toilettes du Paradou ne sont plus « publiques », le problème se pose pour la commune.

Marie-Hélène propose le placement de toilettes sèches, comme à Cuzals. En effet ces toilettes doivent être entretenues une fois/an.

Le prix est de 12000 €.

Marie-Hélène et Jean-Pierre vont se renseigner sur le sujet.

Croisière sur le Lot

M. de Villars invite les membres du conseil pour une croisière sur le Lot de Larnagol à St Cirq.
Seulement, il n'y a que 7 places. Pourrait se faire en 2 fois.

Bus touristique

A partir du 01/7, le car touristique reprend du service.

Itinéraire : Cahors – Cajarc – Cahors.

Arrêt à Cénevières à l'église et au camping

Aliénation chemins à Cornus.

La procédure a été entamée. Parution dans 2 journaux. Affichage des éléments de l'enquête publique à la mairie et aux chemins concernés. Enquête publique du 21/6 au 7/7

Application INTRAMUROS

La CCPLL a négocié avec la société Intramuros, l'utilisation de son application

La CCPLL paiera l'abonnement pour une période de 3 ans Coût : 6000 € pour les 23 communes Permet d'informer, d'alerter et de faire participer la population à la vie communale Accès aux événements, infos sur la commune.

Message de Jean-Claude Cagnac

L'intéressé a envoyé un message via l'application messenger à Pascal pour signaler les problèmes de civisme à hauteur des poubelles et demande de déplacer le récup verres pres des poubelles.

Marie-Hélène propose de d'abord faire un sondage auprès de la population de Bassoul afin de connaître leur avis. Ensuite, le déplacement des poubelles pourra être envisagé

Utilisation de l'église de St Clair

La famille MAROU a sollicité l'autorisation d'utiliser l'église de St Clair lors d'un mariage, pour la lecture de discours uniquement, prévu en septembre 2022. Elle s'engage à nettoyer l'église avant et après l'événement et tout ranger.

Projet allée cimetière.

Gérard présente le projet du CAUE

Photos des sanitaires du camping.

Présentation de la réalisation des travaux au camping

CinéLot

La CCPLL prend en charge 5 séances, la facture des autres séances sera envoyée à la mairie (750 €)

TOUR DE TABLE

Gérard Degletagne: On a une demande de Lugagnac pour prêter nos chaises. Pourquoi pas mais il faut qu'ils fassent attention aux bouchons des chaises.

Françoise Le Gallic: Demande de l'association de TDF pour avoir notre scène à prêter. OK sur le principe, dispo de la salle à vérifier.

Jean-Pierre Moles : Néant

Harrison JOLLY : Néant

Caroline Rivière : Néant

Zoé Fau: Néant

Henri Faure :quand passent ils pour faucher ? à 23 juin . le trou en face de chez Mr Sachet n'est toujours pas réparé

Marie-Hélène Flaujac:j'ai une demande pour végétaliser les murs du cimetière de Cornus

Pascal Grouwet: Ne serait-il pas envisageable de prévoir la date du prochain conseil à l'issue de la séance ?

Dorothée Poirier :Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45